



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E114640

VALABLE JUSQU'AU 18/01/2024

ÉDITÉ LE 05/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/03/1998

Forme juridique : SARLU

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC 1998B00034

Siret : 418 214 763 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 83 02660

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 402030410015

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 402030410015

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2022

Raison sociale : BARBE MICHEL

38 RUE PAUL DOUMER
15000 AURILLAC

Téléphone : 04 71 48 70 74

Portable :

Site Internet : www.michel-barbe.fr/

E-mail : m.coudouel@michel-barbe.fr

Responsabilité légale :
COUDOUEL MARILYNE GÉRANT

Fax : 04 71 48 74 38

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/02/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/02/2020
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	17/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	25/04/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	25/04/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.